

15ème législature

Question N° : 37973	De Mme Josette Manin (Socialistes et apparentés - Martinique)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Participation des nageurs de Martinique aux Championnats de France de natation	Analyse > Participation des nageurs de Martinique aux Championnats de France de natation.
Question publiée au JO le : 06/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 27/07/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Josette Manin attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports, sur les nouvelles modalités de participation des nageurs aux prochains Championnats de France juniors. Ces nouvelles dispositions émanent des décisions prises par la ministre dans le cadre de la dégradation du contexte sanitaire. Elles précisent que pour participer aux compétitions, qui se tiendront du 12 au 15 mai 2021, les nageurs doivent être de « haut niveau » et être obligatoirement inscrits soit sur liste ministérielle, soit en centre d'accession et de formation (CAF). La députée s'inquiète de ces décisions qui sont une mauvaise nouvelle pour la natation martiniquaise. En effet, sur les 8 nageurs martiniquais de haut niveau dans la catégorie junior, seule une nageuse est inscrite sur liste ministérielle à ce jour. Elle précise qu'ils sont tous déjà qualifiés pour ces compétitions depuis le début de la saison. Cela a pour conséquences : de créer une inégalité de traitement entre ces nageurs, sachant qu'ils s'entraînent tous durement pour parvenir à de très bons résultats ; de démotiver ces sportifs de haut niveau à travailler activement pour la fin de cette saison et à participer aux compétitions à venir ; d'accroître les risques de décrochages dans une période sanitaire déjà très difficile ; d'introduire un handicap pour la ligue martiniquaise face aux autres ligues de natation de France ; d'apporter une sous-représentation des potentiels martiniquais et ultramarins lors des futurs championnats. Mme la députée souhaite connaître les mesures qui seront mises en place pour remédier à cette situation et qui permettront aux nageurs d'exceller dans leur discipline. Elle formule le vœu qu'elles soient mises en œuvre dans tous les territoires ultra-marins concernés par ces décisions.